

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Non.

* * *

L'ADMINISTRATION

LE VICE-PREMIER MINISTRE—ON DEMANDE LE RENVOI DE LA QUESTION AU COMITÉ

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. L'honnêteté du gouvernement et du Parlement est compromise. Le premier ministre est-il disposé à admettre que le vice-premier ministre devrait être jugé par ses collègues devant le comité des privilèges et élections?

M. McDermid: Portez des accusations!

M. Marchi: Le premier ministre est-il disposé à reconnaître devant le Parlement, au nom de la bienséance et de la réforme parlementaire, que les fautes que le vice-premier ministre a avouées doivent être examinées par ses collègues...

M. le Président: A l'ordre! Premièrement, cette question a déjà été posée. Deuxièmement, le député sait qu'il peut toujours demander le consentement de la Chambre pour faire examiner la question par le comité.

M. Marchi: Une question supplémentaire, monsieur le Président.

M. le Président: A l'ordre! Le député a-t-il une question sur un autre sujet que celui-ci?

M. Marchi: Monsieur le Président, je voudrais simplement demander au premier ministre s'il a le courage de se lever et de renvoyer la question à un comité du Parlement pour permettre aux parlementaires...

M. le Président: A l'ordre!

M. Marchi: A quoi servons-nous donc, monsieur le Président?

● (1500)

M. le Président: A l'ordre!

Des voix: Qu'est-ce qui ne va pas?

M. le Président: A l'ordre! D'abord, c'est la même question.

Mme Copps: C'est une question différente!

M. le Président: A l'ordre! Deuxièmement, le député sait que les questions de privilège ne relèvent pas du gouvernement, mais de la Chambre. Une question à ce sujet ne porte pas sur la responsabilité ministérielle et elle est donc irrecevable.

Présentation de rapports de comités permanents...

Mme Copps: Attitude bien ambiguë de la part de la présidence!

Recours au Règlement—M. Gauthier

M. le Président: La députée de Hamilton-Est (M^{me} Copps) doit retirer cette observation.

Mme Copps: Je me rétracte.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentées par les députés le mercredi 29 janvier 1985 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

Le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) invoque le Règlement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES RÉUNIONS DE CAUCUS—ON DEMANDE À M. LE PRÉSIDENT DE DONNER DES GARANTIES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Comme bien des députés, je voudrais parler d'une chose...

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député d'Ottawa-Vanier, mais je préfère attendre que le calme revienne à la Chambre. Je prie ceux qui veulent s'en aller de le faire. J'imagine que nous passerons quelques minutes sur cette question.

La parole est au député d'Ottawa-Vanier.

M. Gauthier: Comme vous le savez, monsieur le Président, je remplis le rôle de whip pour mon parti. D'autres députés font la même chose pour d'autres partis. L'une de mes tâches essentielles à ce titre consiste à garantir que seul le groupe parlementaire soit au courant des délibérations de notre caucus. Je voudrais que vous me donniez la garantie, monsieur le Président, puisque je ne peux pas poser la question au gouvernement, que les délibérations de notre caucus en cette enceinte parlementaire sont à l'abri de toute intervention ou écoute, et soient connues seulement de ceux qu'elles concernent, c'est-à-dire les membres du groupe parlementaire.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le député soulève une question importante et je pense que les trois partis la prennent au sérieux. Chaque fois qu'un parti a demandé au Président d'examiner certains bureaux ou salles de caucus pour déceler la présence de dispositifs d'écoute, nous l'avons bien entendu fait immédiatement. J'ai reçu une telle demande ce matin du président du caucus libéral. J'ai donné l'ordre au sergent d'armes d'accéder à cette demande immédiatement et le nécessaire a été fait. La présidence est tout à fait prête à faire la même chose à la demande de tout caucus n'importe quand.

Je dois dire une chose au député. Personne ne peut garantir que quelqu'un ne peut pas écouter les délibérations des caucuses de l'extérieur du Parlement en se servant de matériel d'écoute électronique. Ce que je peux lui garantir, c'est que chaque fois que la présidence ou le sergent d'armes reçoit une plainte ou une demande de ce genre, nous y donnons suite le plus rapidement possible.